



Séance ordinaire du 12 septembre 2018

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la ville de Baie-Saint-Paul, située au 15, rue Forget à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillers suivants :

MM. Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Patrice Desgagnés, conseiller	L'Isle-aux-Coudres
Pascal Tremblay, conseiller	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 8 août 2018
  3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 29 août 2018
  4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Service de l'aménagement du territoire**
5. Adoption du document relatif à l'entrée en vigueur du règlement no 173-18
  6. Certificat de conformité : municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, règlement numéro 611 (érablières)
- Service de la Gestion des matières résiduelles**
7. Octroi d'un contrat à Gaudreau environnement pour l'ajout de bacs bruns en 2019
  8. Gesterra : proposition pour le renouvellement du contrat de gré à gré relatif au transfert, au transport et au traitement des déchets (2019-2023)
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
9. Dépôt du rapport d'activités (avril-juin 2018)
- Convention de gestion territoriale (CGT) et activités forestières**
10. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : signature des deux ententes de gestion du programme entre les MRC délégataires
  11. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : MRC délégataire désignée et signature de l'entente de délégation
- Divers :**
12. MMQ : renouvellement des assurances
  13. Avenir d'enfants : signature d'une entente de partenariat avec CPE BC du Soleil à la Lune
  14. Demande de commandite : SADC de Charlevoix (souper-bénéfice du FRIL)
  15. Rapport de représentation
  16. Affaires nouvelles
  17. Courrier
  18. Période de questions du public
  19. Levée de l'assemblée



**140-09-18 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement.

**141-09-18 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2018**

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2018 soit adopté.

**142-09-18 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 AOÛT 2018**

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance du comité administratif du 29 août 2018 soit adopté.

**143-09-18 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

**QUE**, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

<b>Municipalité régionale de comté de Charlevoix</b>		
Chèques # 33311 à 33408		227 703,84
Paiements Accès D - chèques # 622 à 634		106 128,38
Paiements préautorisés JG-967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 977, 978		104 508,56
Salaires nets versés - rapport # 920 à 924		111 508,95
	<b>Total</b>	<b>549 849,73</b>
<b>Fonds local d'investissement (FLI) - Chèques 239 à 240</b>		<b>6 018,27</b>
<b>MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants)</b>	<b>Total</b>	<b>6 919,51</b>
Chèques # 11287 à 11289		
<b>TOTAL MRC, FLI, Avenir d'enfants</b>	<b>TOTAL</b>	<b>562 787,51</b>

**QUE** le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Groupe de géomatique Azimut inc.	8594	5 156,63 \$
Groupe de géomatique Azimut inc.	8188	5 156,63 \$
Groupe de géomatique Azimut inc.	8402	5 156,63 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>15 469,89 \$</b>



### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath  
Directrice générale

**QUE** soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 9 août 2018 au 12 septembre 2018 et qui se détaillent comme suit :

<b>TNO Lac-Pikauba (Charlevoix)</b>	<b>16 810,30 \$</b>
Chèques # 679 à 683	

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath  
Directrice générale

### **144-09-18 5- ADOPTION DU DOCUMENT RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 173-18**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a adopté le 13 juin 2018 un règlement numéro 173-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement dans le but de mettre à jour la cartographie des zones à risque de mouvements de terrain dans la municipalité des Éboulements et d'autres dispositions;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 173-18 est entré en vigueur le 21 août 2018 suite à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix doit, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter, par résolution, le document qui indique la nature des modifications que les municipalités locales doivent apporter à leur réglementation d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** ce document a déjà été adopté sous la forme de l'annexe A du règlement 173-18 le 13 juin 2018;

**ATTENDU QUE** l'adoption du document peut être faite par un renvoi au document (annexe A) du 13 juin 2018;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

**QUE** le document qui indique la nature des modifications que les municipalités locales doivent apporter à leur réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement 173-18 modifiant le schéma, est adopté par un renvoi au document (annexe A) adopté le 13 juin 2018;

**QU'**une copie certifiée conforme du document (annexe A) qui indique la nature des modifications que les municipalités locales doivent apporter à leur réglementation d'urbanisme soient transmises aux municipalités dont le territoire est compris dans celui de la MRC et aux MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC de Charlevoix;

#### **ANNEXE A**

Document accompagnant le règlement numéro 173-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix et indiquant la nature des modifications que devront apporter les municipalités locales à leurs réglementations d'urbanisme, tel que requis par l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Municipalité visée** : Les Éboulements

**Modifications de la réglementation d'urbanisme** : Les Éboulements

- Modifier la cartographie relative aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;
- Modifier les règlements de zonage et de lotissement aux dispositions relatives à la protection du corridor de la route 362.

**145-09-18 6- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, RÈGLEMENT NUMÉRO 611 (ÉRABLIÈRES)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 10 septembre 2018, le règlement portant le numéro 611 intitulé « Règlement no 611 modifiant le règlement de zonage numéro 603 afin de mettre à jour la délimitation des érablières dans les zones RC-1, UM-1 et RX-2 »;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 611 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 611 de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.





**146-09-18 7- OCTROI D'UN CONTRAT À GAUDREAU ENVIRONNEMENT POUR L'AJOUT DE BACS BRUNS EN 2019**

---

**ATTENDU** la volonté de la MRC de Charlevoix de couvrir l'ensemble du territoire en ajoutant 245 portes à la collecte des matières organiques;

**ATTENDU** la proposition de Gaudreau environnement en date du 15 août 2018 pour l'ajout des portes à desservir, soit 15 102,48 \$ pour 2019 (7 mois) et 20 950,08 \$ pour 2020 (12 mois);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie le contrat à Gaudreau environnement en vue d'ajouter 245 portes à la collecte de matières organiques, une dépense évaluée à 15 102,48 \$ pour 2019 et 20 950,08 \$ pour 2020 (avant taxes), une dépense imputée au budget de la gestion des matières résiduelles.

**147-09-18 8- GESTERRA : PROPOSITION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ RELATIF AU TRANSFERT, AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS (2019-2023)**

---

**ATTENDU** la résolution adoptée par la MRC de Charlevoix en juin 2018 confirmant la volonté de la MRC d'entreprendre des négociations de gré à gré avec Gesterra, et ce, en vue d'obtenir une entente satisfaisante pour les municipalités et leurs contribuables;

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a reçu le 27 août 2018 une proposition de renouvellement du contrat établi de gré à gré avec Gesterra concernant le transbordement, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles pour les années 2019 à 2023 inclusivement;

**ATTENDU** la fin du contrat actuel convenu avec Gesterra et prenant fin en date du 19 janvier 2019;

**ATTENDU** la satisfaction du Conseil des maires de la MRC de Charlevoix à l'endroit du partenariat établi avec Gesterra, des objectifs communs des deux parties à l'effet de réduire le volume de matières enfouies et de la qualité des services rendus sur le territoire;

**ATTENDU QUE** la proposition de Gesterra rencontre les préoccupations du Conseil des maires et que la proposition se chiffre ainsi (avant taxes):

- 2019 : 121,01 \$ / TM (réparti comme suit : 45,85 \$ pour le transbordement et 75,16 \$ pour l'élimination)
- 2020 : ajustement de 2 %
- 2021 : ajustement de 2 %
- 2022 : ajustement de 2 %
- 2023 : ajustement de 2 %

**ATTENDU** la conclusion possible d'un contrat signé de gré à gré avec Gesterra qui bénéficie du statut juridique et des autorisations gouvernementales requises pour signer de telles ententes avec des municipalités et MRC du Québec;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie le contrat de gré à gré à Gesterra au taux de 121,01 \$ / TM (avant taxes) pour le transfert, le transport et le traitement des déchets au site de Saint-Rosaire, et ce, prenant effet le 20 janvier 2019 et se terminant le 19 janvier 2023.

**QUE** la directrice générale, madame Karine Horvath, et le préfet, madame Claudette Simard, soient autorisées au nom de la MRC de Charlevoix à signer tout contrat ou entente relatif à la présente résolution avec Gesterra.

#### **9- DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS (AVRIL-JUIN 2018)**

Le rapport d'activités du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2018 a été transmis aux membres du Conseil et déposé au cours de la présente séance. Il est convenu de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre aux directeurs et directrices ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux pour les tenir informés des activités réalisées par l'équipe du SDLE.

#### **148-09-18 10- PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF): SIGNATURE DES DEUX ENTENTES DE GESTION DU PROGRAMME ENTRE LES MRC DÉLÉGATAIRES**

**ATTENDU QUE** le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a fait parvenir aux MRC de la Capitale-Nationale un projet d'entente régionale pour déléguer la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**ATTENDU QUE** les MRC ayant démontrés un intérêt à être délégataires de l'entente sont les MRC de Portneuf, de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et Charlevoix-Est;

**ATTENDU QUE** chacune des 5 MRC délégataires désirent s'engager à s'assurer que l'aide financière qu'elle accorde est utilisée de façon diligente et qu'elle sert exclusivement à rembourser les dépenses admissibles associées à la réalisation de l'intervention pour laquelle elle a été octroyée;

**ATTENDU QU'**une entente est nécessaire entre les 5 MRC délégataires afin de préciser les responsabilités et obligations de chacune;

**ATTENDU QUE** le Guide à l'intention des MRC pour la mise en œuvre du PADF fait référence à deux types d'objectifs, ceux-ci doivent faire l'objet de deux ententes distinctes entre les MRC délégataires;

**ATTENDU QUE** l'adhésion aux deux ententes inter-MRC sur la gestion du PADF par la MRC de Charlevoix est conditionnelle à ce que les autres MRC délégataires adhèrent auxdites ententes;



**ATTENDU QUE** les deux projets d'ententes ont été soumis au conseil, que ce dernier a pris connaissance des modalités, et qu'il est d'accord pour en autoriser leur signature;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix adhère à l'Entente entre les MRC délégataires en ce qui a trait à la contribution au processus d'élaboration et de consultation des Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) (objectif 3.1 du PADF);

**QUE** la MRC de Charlevoix adhère à l'Entente entre les MRC délégataires en ce qui a trait à la réalisation d'interventions ciblées (objectif 3.2 à 3.5 du PADF);

**QUE** madame Claudette Simard, préfet, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix les deux ententes entre les MRC délégataires liées au PADF.

**149-09-18 11- PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) : MRC DÉLÉGATAIRE DÉSIGNÉE ET SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION**

**ATTENDU QUE** le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a fait parvenir aux MRC de la Capitale-Nationale un projet d'entente régionale pour déléguer la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**ATTENDU QUE** les MRC ayant démontrés un intérêt à être délégataires de l'entente sont les MRC de Portneuf, de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et Charlevoix-Est;

**ATTENDU QUE** chacune des 5 MRC délégataires désirent s'engager à s'assurer que l'aide financière qu'elle accorde est utilisée de façon diligente et qu'elle sert exclusivement à rembourser les dépenses admissibles associées à la réalisation de l'intervention pour laquelle elle a été octroyée;

**ATTENDU QUE** le guide de mise en œuvre du PADF prévoit l'identification d'une MRC délégataire désignée, interlocutrice unique auprès du MFFP, responsable de la coordination de la gestion et de la mise en œuvre du PADF dans la région;

**ATTENDU QUE** deux projets d'ententes précisant la gestion et la mise en œuvre du PADF pour la période 2018-2021 sont en cours de signature entre les MRC de Portneuf, de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et Charlevoix-Est;

**ATTENDU QU'**un projet d'entente de délégation du PADF de la part du MFFP a été soumis au conseil, que ce dernier a pris connaissance des modalités, et qu'il est d'accord pour en autoriser sa signature;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement



**QUE** le conseil accepte d'être signataire de l'entente régionale avec le MFFP pour la délégation de gestion du PADF et autorise le préfet, madame Claudette Simard, à signer ladite entente;

**QUE** la MRC de Charlevoix accepte que le mandat de MRC déléguée soit confié à la MRC de Portneuf en contrepartie de sommes annuelles de 8 000 \$ pour l'administration et de 133 285 \$ pour la coordination des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT).

**150-09-18 12- MMQ : RENOUELEMENT DES ASSURANCES**

**ATTENDU QUE** la MMQ propose le renouvellement des assurances de la MRC de Charlevoix au coût de 32 233 \$ (toutes taxes incluses);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix procède au renouvellement de ses assurances auprès de la MMQ au coût de 32 233 \$ (toutes taxes incluses), incluant également une somme pour les assurances des véhicules équivalente à 1 373 \$ (toutes taxes incluses).

**151-09-18 13- AVENIR D'ENFANTS : SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC CPE BC DU SOLEIL À LA LUNE**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix (en tant que fiduciaire) gère une subvention obtenue par le regroupement des partenaires (Table Famille élargie Charlevoix) et octroyée par l'organisation Avenir d'enfants;

**ATTENDU QUE** la Table Famille délègue la réalisation et le financement au CPE BC du Soleil à la Lune pour l'activité inscrite à son plan d'action 2018-2019 nommée « Ateliers de théâtre », qui vise à augmenter le nombre d'enfants qui vivent une rentrée scolaire réussie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une somme de 9 150 \$ à CPE BC du Soleil à la Lune pour la réalisation des Ateliers de théâtre pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, versée comme suit :

- 15 novembre 2018 : 4 575 \$ (50 %)
- 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 4 575 \$ (50 %)

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente confirmant le partenariat intervenant avec CPE BC du Soleil à la Lune.

**152-09-18 14- DEMANDE DE COMMANDITE : SADC DE CHARLEVOIX (SOUPER-BÉNÉFICE DU FRIL)**

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité





**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 100 \$ (soit l'achat d'un billet) au Fonds régional en infrastructures de loisir (FRIL) de Charlevoix dans le cadre du 9<sup>e</sup> souper-bénéfice qui se tiendra le 8 novembre prochain au Manoir Richelieu, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

## 15- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

**RAPPORT DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET:** madame Claudette Simard a représenté la MRC aux activités suivantes :

**Chambre de commerce de Charlevoix :** madame Simard a participé au cocktail dans le cadre du tournoi de golf bénéfice de la Chambre de commerce de Charlevoix.

**Projet IHV équitable :** une rencontre avec des représentants de la MRC de Charlevoix-Est a eu lieu afin de discuter de l'avancement des projets et actions menés dans les MRC pour améliorer les services IHV.

**Pôle Agro Charlevoix :** madame Simard et monsieur Patrick Lavoie ont présenté le projet de Pôle agro à Saint-Hilarion aux dirigeants de la MRC de Charlevoix-Est.

Madame Claudette Simard tient à souligner publiquement l'implication et l'engagement de monsieur Dominic Tremblay, qui a annoncé sa démission à titre de maire de L'Isle-aux-Coudres cette semaine. Elle remercie monsieur Tremblay pour tout le temps précieux qu'il a consacré à faire progresser le développement de L'Isle-aux-Coudres de même que celui de l'ensemble de la MRC alors qu'il a occupé le poste de préfet pendant plus de cinq ans. Tous les membres du Conseil présents sont d'avis que cette implication est en effet digne de mention. Une lettre officielle sera adressée à monsieur Tremblay afin de le remercier et de lui souhaiter une heureuse retraite.

## 16- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

## 17- COURRIER

### **ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX**

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous fait parvenir un exemplaire de la nouvelle *Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023*.

La CPTAQ nous transmet :

- Une demande de rencontre dans les dossiers 416855 et 385452, Baie-Saint-Paul.



## DIVERS

Le Regroupement de parents et ami(e)s de la personne atteinte de maladie mentale nous transmet leur *Journal de La Marée*, de septembre 2018.

### 18- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des questions sont posées concernant la collecte des bacs bruns l'automne, il est suggéré d'étendre la collecte hebdomadaire plus tard considérant que la température clémente s'étend de plus en plus tard. La directrice mentionne que cette collecte hebdomadaire couvre jusqu'à la fin du mois d'octobre mais qu'il pourrait être envisagé de poursuivre en novembre.

Également, des questions sont posées sur les actions menées auprès des commerces pour améliorer la participation au compostage. La directrice indique les actions réalisées par la brigade verte à l'été 2018 et celles qui seront réalisées avec la collaboration de la Coop de l'Arbre pour augmenter les commerces et institutions qui adhèrent à la démarche ICI on Recycle.

Finalement, des questions sont posées à l'endroit des espèces indésirables afin d'identifier les actions possibles à faire au niveau de la MRC. Des échanges suivent avec les membres du Conseil sur les actions à poser pour en diminuer la prolifération et sur l'importance de faire davantage d'actions de sensibilisation et d'éducation. La directrice transmettra la résolution que certaines municipalités ont adoptée et transmise au gouvernement provincial.

### 153-09-18 19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 45.

Karine Horvath  
Directrice générale

Claudette Simard  
Préfet